

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°24 - publié le 29 janvier 2020



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 11

REUNION DU
28/01/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 42

Match n° 21491174/, Félines Saint Cyr 1 / Olympique Rhodia 2, Seniors D3, poule A du 26/01/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de FELINES SAINT CYR dite recevable concernant la qualification et la participation des joueurs du club Olympique Rhodia pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de l'Olympique Rhodia qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain. Après les vérifications de la feuille de match Olympique Rhodia 1 / Rhône Vallée FC 1 du 12/01/2020, en Coupe Laura Foot, ce joueur a participé à la rencontre de référence. Ainsi que la vérification de la feuille de match Rhodia Olympique 2 / Malissard 1 du 05/01/2020, Séniors D.3, poule A, (match qui précédait le match de coupe Laurafoot, où ce joueur a participé)

En application de l'article 51.C des règlements sportifs du district Drôme Ardèche, CILLI Andréa, n° licence 2544547665, pouvait participer à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Saint Cyr Félines sera débité de 37,00 euros pour frais de dossier.

DOSSIER N° 43

Match n° 21777781, Montélier 1 / ESND 1, U18 D3, poule A

Réclamation du club de ESND concernant 2 reports du match Montélier 1 / ESND 1, U18 D3, poule A, à savoir : le 22/12/2019 et le 02/02/2020.

Considérant que le match initial de la journée n° 7 programmé le 30/11/2019 n'a pu se jouer par suite d'un arrêté municipal des terrains de Montélier.

Considérant que le report de ce match a été reprogrammé le 22/12/2019 et n'a pu se dérouler à cause d'un autre arrêté municipal des terrains de Montélier.

Considérant que le club de Montélier, malgré les demandes formulées à plusieurs clubs pour trouver un terrain de repli n'a pu aboutir.

Considérant que le week end du 21-22/12/2019, les conditions météorologiques ont eu pour conséquence de nombreux matchs annulés par arrêté municipaux sur tout le territoire de Drôme Ardèche. Le comité de Direction a décidé de ne pas pénaliser les clubs qui n'avaient pu trouver un terrain de repli.

De ce fait et en vertu de l'article 72.4 la commission compétente peut ne pas donner match perdu aux clubs recevants.

La commission dit que la programmation du match le 02/02/2020 est maintenue.

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



PROCÈS-VERBAL N°24

REUNION DU 24/01/2020

Présents : Roselyne LAULAGNET, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Sébastien DESCHAMPS, Flavie CHANAS, Robert ASTIER

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :

Robert ASTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- SAINT JUST SAINT MARCEL
U 7, U 9, U 11, U 13 le 08/05/2020
- SUD ARDECHE
U 11, U 13 les 12-13/04/2020
- MONTELIER
U 7, U 9, U 11, U 13 le 20/06/2020
- VALLON PONT D'ARC
U 11, U 13, U 15, U 11 F, U 13 F, U 15 F les 30-31/05/2020

CATEGORIE U9 et U7

Responsables :

Thomas FUSTIER - Sébastien DESCHAMPS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules U 9 et U 7 sont disponibles sur le site du District

1^{er} plateau de le 2^{ème} phase

U9 le 15/02/2020

U7 le 14/03/2020

Les coordinateurs doivent envoyer rapidement la fiche planning sur la boîte mail « Commission des Jeunes ».

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu :

VALENCE FC, FC HAUTERIVES GS, AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU, AS DU DOLON.

Calendriers Phase PRINTEMPS :

Les calendriers de la Phase PRINTEMPS sont en ligne sur le site internet du District.

Ils sont disponibles sous : « Documents/Documents/Compétitions/FOOT D'ANIMATION ».

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

ESPOIRS:

Poule E : HAUTERIVES GS remplace AS VALENSOLLES 1.

Poule F : AS VALENSOLLES 1 remplace Exempt 2.

BOURGEONS :

Poule A : AS DU DOLON 4 remplace Exempt 6.

Poule E : VALENCE FC 4 remplace Exempt 9.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 08 Février 2020.

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS – Thomas FUSTIER- Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

- **COUPE FESTIVAL PITCH U 13**

Le 2^{ème} tour du Festival U 13 Pitch aura lieu **le 1 Février 2020 à 14h30**

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Pour jouer le matin vous devez obtenir l'accord de tous les clubs, sinon le plateau reste à l'heure officielle de 14h30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

ATTENTION : Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger la feuilles de match spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions.

Les poules sont disponibles dans le PV du 03/01/2020 ou sur le site du District dans la rubrique document

- **COUPE CHARLES ANDRE U 13**

Le 1^{er} tour du Festival U 13 Pitch aura lieu **le 1 Février 2020 à 14h30**

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.

Pour jouer le matin vous devez obtenir l'accord de tous les clubs si non le plateau reste à l'heure officielle 14h30

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

ATTENTION : Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger la feuilles de match spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées)

Les poules sont disponibles dans le PV du 03/01/2020 ou sur le site du District dans la rubrique document

IMPORTANT :

Les tours suivants étant le 15/02/2020, il est absolument obligatoire de scanner dès le lundi la feuille de match avec le résultat des jongles et le feuille de classement à la boîte mail des jeunes.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules D 3, D 4 sont disponibles sur le site et dans footclubs.

Première rencontre le 08/02/2020.

CATEGORIE U15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers de la 2^{ème} phase sont disponibles sur le site du District ou sur footclubs

Poule A : les 4 premières équipes des poules A et B de la 1^{ère} phase

Poule B : Les autres équipes et VALS LES BAINS

Première journée le 08/02/2020.

CATEGORIE U12 FEMININES à 8

Responsable :

Olivier BARD - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Le calendrier de la pratique U12 Féminines est à en ligne.

Prochains Rendez-vous U12F : Samedi 08 Février 2020.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable :

Roselyne AULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à la Commission des Jeunes pour le lundi midi

Les calendriers de la 2^{ème} phase sont disponibles sur le site du District ou sur footclubs

Poule A : les 4 premières équipes des poules A et B de la 1^{ère} phase

Poule B : les autres équipes et EYRIEUX AMBROIYE nouvelle équipe

Première journée le 08/02/2020.

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

Le recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à la Commission des Jeunes pour le lundi midi

Les calendriers de la 2^{ème} phase sont disponibles sur le site du District ou sur footclubs :

1 poule de 9 équipes (F C DIOIS nouvelle équipe)

1^{ère} journée le 08/02/2020

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON -

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations importantes :

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour les matchs avancés au samedi en début de saison,

La commission des Jeunes a pris la décision suivante :

- Rappel : en U 18 l'horaire officiel des matchs est le dimanche à 10 h
- Toutes les demandes de modifications de jour et d'horaire se feront obligatoirement par footclubs (article 13)
- Cela prendra effet
En D1 et D2 à partir de 01/01/2020
En D3 et D4 dès le début de la 2^{ème} phase

Penser à effectuer vos demandes de modifications de jours ou d'horaires suffisamment à l'avance.

Les accords ou refus doivent être impérativement donnés pour le 12^{ème} jour avant la date de la rencontre

Catégories d'âge

En U18 peuvent participer en nombre illimité les U18, U17 et U16
Les U15 n'ont pas le droit de jouer en U18

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

RESULTATS FINALES NIVEAU 2 (Jouées à Beaumont les Valence) :

U15 : 1- ES NORD DROME.
2- US PONT LA ROCHE.
3- ST RESTITUT FC.
4- RHODIA OLYMPIQUE.
5- TRICASTIN FC.
6- BARBIERES BRM.

U18 : 1- ACE FC.
2- VAL D'AY US.
3- TRICASTIN FC.
4- BOURG ST ANDEOL SC.
5- VALLEE JABRON US.
6- DOLON AS.

Forfaits Journées des 18 & 19 Janvier :

Seniors F: HERMITAGE FC, VALLIS AUREA FOOT

U15F: NORD DROME 2, AS CORNAS.

Documentation Futsal Jeunes

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter OBLIGATOIREMENT avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le support de suivi du déroulement du plateau, et le règlement sportif des compétitions.

Déroulement des plateaux

Il est rappelé que les plateaux Futsal Jeunes sont des compétitions officielles, et qu'à ce titre les contrôles des licences sont effectués avant le début des plateaux. A l'identique de la pratique plein-air, les clubs doivent présenter une liste de licenciés issue de Footclub ou bien se munir d'un support de l'application Footcompagnon pour la vérification de la qualification des joueurs présentés.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Prochains Rdv Futsal Jeunes et Féminines

-Le 16 Février 2020 :

U18F : Finale à Charmes sur Rhône.

Seniors F : Finale à Charmes sur Rhône.

-Le 29 Février 2020 :

U13G : Finale à Bourg de Péage.

U15G : Finale à Bourg de Péage.

U15F : Finale à Bourg de Péage.

U18G : Finale à Bourg de Péage.

Les rencontres sont en ligne sur les agendas des clubs. Les clubs y trouveront les informations concernant leur convocation.

Prochaine réunion Commission Futsal Jeunes :

Jeudi 06 Février 2020 à 18h30.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 19 du 27 janvier 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers de la phase 2 pour les catégories D2 et D3 sont disponibles sur le site du district. Pensez à vérifier les installations saisies et faire remonter rapidement les changements si besoin.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers de la phase 2 pour les catégories D1 et D2 sont disponibles sur le site du district. Pensez à vérifier les installations saisies et faire remonter rapidement les changements si besoin.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

COUPES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Sont qualifiées pour le 2ème tour de la coupe CAMOU WOLF le 08 mars les équipes de :
BBRM, Chateauneuf s/ Isère, Mélas le Teil, Larnage Serves, Cornas, Trefle foot 1, Bas Vivarais 1, Pierrelatte, Malissard, Boilieu les Annonay, Rhone Crussol, Gorges de l'Ardèche et Vallis Aurea. Tirage au sort le 13 février.

Sont reversées pour le premier tour de la DRESHER TARDY le 08 mars les équipes de :
La Croix du Fraysse, Vallée du Jabron, Hermitage, Chavanay, Roiffieux, Eyrieux Embroye 2, Rochemaire, Vernoux, Pont La Roche, La Valdaine, Baix et Félines St Cyr Peaugres. Tirage au sort le 13 février.

FUTSAL – CHALLENGE JEAN PIERRE VAUX

La première journée (1/2 finale) du tournoi futsal séniors s'est déroulée samedi 18 janvier sur 3 sites.

Sont qualifiés pour la finale du 16 février à Charmes les clubs suivants : Roiffieux, Montmiral Parnans, Cornas, Rhône Crussol, Pierrelatte et Eyrieux Embroye 2.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Référent FMI au district : Eric MILHAN 06.47.13.29.12

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur footclubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District).

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours.

Nous demandons aux clubs de répondre au plus vite aux demandes effectuées afin de respecter les délais.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 23

STATUT DES EDUCATEURS - ENCADREMENT DES EQUIPES -

La C.D.A. vous informe de la nomination des éducateurs suivants :

- FC SALAISE, U.15.D.1, PERONI Damien, BMF, licence n° 2 548 610 340.
- FC PORTOIS, U.15.D.2, BERTRAND Olivier, BE1, licence n° 2 529 413 854.
- FC PORTOIS, U.18.D.2, MESPLES Steve, CFF3, N° licence 2 520 348 079.
L'intéressé bénéficie d'une dérogation, est inscrit au CFF1 et 2 et a déjà obtenu une attestation début janvier (lettre d'engagement reçue le 17/01/2020).

Les changements des éducateurs précités sont appliqués à partir du 24/01/2020.

Vous pouvez télécharger la nouvelle liste mise à jour le 23/01/2020 sur le site du District.

DERNIER TEST DE RATRAPPAGE - TAISA -

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 1^{er} février 2020 au stade synthétique à PONT DE L'ISERE.

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

13h00 : Accueil des arbitres

13h15 à 13h30 : Échauffement

13h35 : Début du test physique

14h30 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2019/2020.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2019/2020.

NOM	Prénom	Catégorie arbitre
TARARE	SEBASTIEN	District 2
AMARA	MOHSEN	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BINAUD	LAURENT	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
MARZULLO	JEREMY	District 4
MIGUEL	DAVID	District 4
ORHAN	EMRE	District 4
PERGE	DAVID	District 4
RAMY	MOSTAFA	District 4
WEBER	STEPHANE	District 4
AURIC	FREDERIC	District 5
BARBOSA	LAURENT	District 5
BOUMADHI	SAID	District 5
VIALATTE	FRANCIS	District 5
TOURELLE	CYRILLE	District Assistant 1
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
CLEMONT	JEAN MATHIEU	District Assistant 2
MARMEY	ISABELLE	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
LAURENT	JEREMY	District JAD
LYVER	SEBASTIEN	District JAD
MAGNET	DORIAN	District JAD

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THEORIQUES

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres adultes qui sont convoqués pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques.

3 dates ont été fixées :

- Jeudi 30 janvier 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football
- Samedi 1^{er} février 2020 à 9h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football
- Vendredi 13 mars 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

Cet avis tient lieu de convocation.

ARBITRE D2

- KHALDI Kamel

ARBITRES D3

- PINTO Patrick
- PLANTEGENET Emmanuel

ARBITRES D4

- ACHOURI Antonin
- CELLE Yoann
- DADDA Djillali
- GHEBBARI Jérémy
- GHEBBARI Jimmy
- MIGUEL David
- MORET James

ARBITRES-ASSISTANTS

- ASTIER Antoine
- MARMEY Isabelle

EQUIPEMENT DES JOUEURS

Vous trouverez ci-dessous les dispositions relatives à la Loi 4 (équipement des joueurs) donc l'application est OBLIGATOIRE, quelle que soit la compétition.

Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches.
- un short.
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

L'arbitre peut autoriser le port du collant à condition que celui-ci soit de la même couleur que le short pour l'ensemble de l'équipe (période hivernale).

Par contre, **le port du cache-cou est STRICTEMENT interdit** car dangereux dans le cas où un joueur retient son adversaire (risque d'étranglement).

Le ruban adhésif ou "tip-top" placé sur les chaussettes pour tenir le protège-tibia est toléré en compétitions Drôme-Ardèche même si la couleur est différente.

Le sous-pull doit être OBLIGATOIREMENT de la même couleur que la couleur principale de la manche du maillot (ex : bleu/bleu).

Le port des gants est autorisé pour les gardiens et les joueurs.

EXCLUSION TEMPORAIRE (CARTON BLANC)

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

PRECISIONS (cas concret) :

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge). De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu.

A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès.

De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1^{er} juillet 2019.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs (*partenaires et adversaires*) soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu (*Le ballon touche le sol*). Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite (*pas forcément par le même joueur*).

PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet (*2^{ème} ballon sur le terrain, joueur blessé...*), la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de

réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur (*partenaire et adversaire*) qui a joué le ballon.

- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu (*l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse*), le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

- La C.D.A vous rappelle que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre au minimum **une heure avant le coup d'envoi.**
- la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de CONSULTER tous les vendredis soirs et les samedis matins, le site internet du District afin de prendre connaissance des dernières informations (reports de rencontres, décisions intempéries...).
- **Mois de janvier** : Attention aux désignations futsal, plusieurs journées sont programmées tout au long du mois de janvier 2020.
- La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.
- La C.D.A. vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le mercredi soir et non plus le jeudi. Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.
- **Certificats médicaux** : La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, vous devez en parallèle prendre contact avec la commission.

DESIGNATIONS ARBITRES ET DELEGUES PLATEAUX FUTSAL DU 16/01/2020

Féminines U18 - 2ème journée du 16/02/2020

Féminines Seniors – Finale du 16/02/2020

Dimanche 16/02/2020 - MATIN (Présence 8H45) - Filles U18 – 2ème journée					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
Charmes sur Rhône Gymnase à coté du stade	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	U18 Filles

Dimanche 16/02/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - Filles - Finale					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
Charmes sur Rhône Gymnase à coté du stade	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	Seniors Filles

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 10 m)

Carton Jaune = 2 minutes dehors

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la C.D.A. afin d'éviter les déplacements inutiles.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).

Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est- à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être justifiées par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée.

Le règlement intérieur sera appliqué.

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste des coordonnées téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site internet du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pouvez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

RAPPEL AUX CLUBS - DEMANDES D'ARBITRES -

La Commission Départementale des Arbitres rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire sur document spécifique, à l'adresse : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

L'ensemble des informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : « PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 29 février : **(Attention date modifiée)**

Formation continue des arbitres U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

ATTENTION - FMI - MATCH NON JOUE

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un mail au District et d'appeler la permanence du week-end.

COURRIERS DES ARBITRES

- BEGOT Sébastien : Rapport circonstanciée de la rencontre D3 du 19/01/2020, lu et noté
- SABOUR Azeddine : Certificat d'hospitalisation hors délai, lu et noté
- DJERIDI Idriss : Certificat de reprise, lu et noté
- DEYGAS Philippe : Rapport circonstanciée de la rencontre D4 du 18/01/2020, lu et noté
- BILLON Philippe : Certificat de décès + certificat médical, lu et noté
- TARARE Sébastien : Planning d'astreinte, lu et noté
- BOURA Youssef : Demande de remplacement pour cause de blessure, lu et noté, dans l'attente d'un certificat médical
- MARTIN Sarah : Demande de remplacement pour cause de blessure, lu et noté, dans l'attente d'un certificat médical
- KHAITI Nacer : Impossibilité d'assister à la séance de rattrapage du 01/02/2020, lu et noté
- VALLOS Romain : Terrain impraticable U18 D4 du 26/01/2020, lu et noté
- DEYGAS Philippe : Courriel sur la rencontre D4 non jouée du 26/01/2020 suite à l'absence de l'équipe visiteuse, lu et noté
- BEGOT Jérôme : Courriel sur le nom d'un des assistants bénévoles en U18 D1 du 26/01/2020, lu et noté
- BENOIT Christophe : Arrêt de Travail + divers certificats Médicaux, lu et noté, bon courage et prompt rétablissement

COURRIERS DES CLUBS

- A.S. ALBOUSSIÈRE: Courriel sur la bonne prestation de l'arbitre en D5 du 19/01/2020, lu et noté, transmis à l'intéressé
- F.C. MONTMIRAL PARNANS : Demandes d'arbitres en Féminines U18 à 8 D1 des 09/02/2020 et 22/03/2020, lu et noté, vos demandes seront exaucées selon la disponibilité de notre effectif
- PRATIQUE AOUSTOISE : Demande d'arbitre en Féminines U18 à 8 D1 des 08/02/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

VOEUX DES CLUBS

- C.S. DE MALATAVERNE: Remerciements

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Finances

RAPPEL RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

En application de l'Article 47, paragraphe 3 des Règlements Généraux de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football, la Commission Régionale des Règlements, nous communique la liste des clubs ayant eu **un retrait de 4 (quatre) points au classement de l'équipe évoluant au niveau le plus élevé.**

- A défaut de paiement au 31 janvier 2020, la Commission leur infligera 6 (six) points de retrait supplémentaire.

Merci de vous rapprocher du service Financier de la Ligue au 04.72.35.30.27 ou au 04.72.15.30.25.

Liste communiquée par les services de la Ligue :

535234 F.C. ROCHEPAULE ;
544713 S.C. ROMANS ;
582494 U.S. VAL DE LIGNE ;
682489 A.S. SFAM.